

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 janvier 2005 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Denise Girard, Marie-Claire Giguère, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Thérèse Richard De Nitto, Chantal T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Fillion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Jacques Séminaro, Jean-Claude Rousseau, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque

Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

Sont également présents :

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint

Monsieur François Houde, secrétaire général

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Madame Francine Guérin, agente d'administration

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

Monsieur Denis Roy

Est absent :

Monsieur Éric Couture

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.
Il est 20 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

50-CC-2004-2005

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Dépatie que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

14.1 Comité de parents

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 14 et 15 décembre 2004
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Nomination du directeur général par intérim
 - 5.2 Reddition de compte du directeur général
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Projet de règlement sur la participation d'un commissaire à une séance du Conseil par un moyen de communication
7. Affaires du Service des ressources éducatives :
 - 7.1 Répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
8. Affaires du Service des ressources humaines :
 - 8.1 Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

- 9.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2005-2006
- 9.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire pour l'année 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008
- 9.3 Capacité d'accueil des établissements pour les élèves jeunes en formation générale de la Commission scolaire Marie-Victorin
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points :
 - 14.1 Comité de parents
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

51-CC-2004-2005

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE
DU 14 ET 15 DÉCEMBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance ajournée du 14 et 15 décembre 2004 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

52-CC-2004-2005

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le directeur général, monsieur Serge Lefebvre quitte ses fonctions le 28 janvier 2005;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de désigner un directeur général par intérim pour la période du 29 janvier 2005 au 27 février 2005;

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

QUE monsieur Marcel Teasdale soit nommé directeur général par intérim pour la période du 29 janvier 2005 au 27 février 2005.

Adoptée unanimement

REDDITION DE COMPTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 25 octobre 2004 au 25 janvier 2005.

53-CC-2004-2005

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION D'UN
COMMISSAIRE À UNE SÉANCE DU CONSEIL PAR UN MOYEN
DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT que l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique a été remplacé par l'article 2 de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé ;

CONSIDÉRANT que cette loi est entrée en vigueur le 17 décembre 2004 ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut adopter un règlement pour permettre la participation d'un commissaire à une séance du Conseil par un moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement doit faire l'objet d'un avis public de trente (30) jours préalablement à son adoption par le Conseil conformément à l'article 392 LIP ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau :

QU'un avis public soit donné relatif au projet de règlement sur la participation d'un commissaire à une séance du Conseil par un moyen de communication.

Adoptée unanimement

54-CC-2004-2005

**RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS DANS
LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin est responsable d'assurer que toutes les personnes qui relèvent de sa

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 208, L.I.P.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin admet à ses services éducatifs les élèves qui y sont admissibles et qui résident sur son territoire (art. 209, L.I.P.);

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par les services éducatifs de la Commission scolaire Marie-Victorin, conformément aux obligations prescrites au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (art. 1 à 8 inclusivement);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin élabore les programmes des services complémentaires et particuliers prévus au régime pédagogique (art. 224, L.I.P. + art. 4 et 6 du Régime pédagogique);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin doit adapter ses services éducatifs, afin d'offrir aux élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 234, L.I.P.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin détermine ou répartit annuellement, entre ses écoles, les services éducatifs, dont les services complémentaires et particuliers et les services spéciaux pour EHDAA (art. 236, L.I.P.);

CONSIDÉRANT la démarche de consultation menée auprès du Comité de parents et son assentiment;

CONSIDÉRANT toutes les étapes de la consultation conduite auprès des autres instances de la Commission scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2005-2006.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

55-CC-2004-2005

**POLITIQUE VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA
VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire souhaite offrir à chaque personne un milieu de travail sain, harmonieux et ce, dans le respect des droits et libertés reconnus à chaque individu ;

CONSIDÉRANT les résultats de la démarche de consultation tenue ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier effectuée lors de la réunion du Comité de travail du Conseil des commissaires du 18 janvier 2005 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville :

QUE le projet de politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail, laquelle est considérée comme étant ici au long énumérée, soit adoptée.

Adoptée unanimement

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET
À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION
GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA
COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2005-2006**

CONSIDÉRANT la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claire Giguère :

QUE le document intitulé «*Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2005-2006*», daté du 25 janvier 2005 soit adopté tel que présenté.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

56-CC-2004-2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE l'article 6.6 de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2005-2006 soit amendé pour se lire :

«En autant qu'un élève demeure dans un même secteur, il ne peut être transféré qu'une seule fois pour cause de surplus, durant son cours préscolaire et primaire à moins de circonstances exceptionnelles».

Après discussion, la présidente appelle le vote sur cette proposition d'amendement.

Ont voté pour : 13

Monsieur Alain Dépatie
Monsieur Pierre Dominique
Madame Louise Emery
Madame Suzanne Gagnon Poulin
Madame Hélène-Marie Girard
Monsieur Jean Létourneau
Monsieur Serge Mainville
Madame Chantal T. Renaud
Madame Thérèse Richard De Nitto
Monsieur Jean-Claude Rousseau
Monsieur Jacques Séminaro
Madame Colette Larose
Monsieur Normand Héroux

Ont voté contre : 6

Madame Francine Chabot
Monsieur Claude Denis
Madame Marie-Claire Giguère
Madame Denise Girard
Madame Nicole Leblanc
Madame Lucie Désilets

S'est abstenu : 1

Monsieur Alain Filion

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

L'amendement est adopté à la majorité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lévesque :

QUE la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2005-2006 soit amendée afin de prévoir que les enfants «hors zone» inscrits au programme concentration violon de l'école Charles-LeMoynes puissent terminer leur primaire en violon sans faire une demande annuelle en places disponibles.

Après discussion, la présidente appelle le vote sur cette proposition d'amendement.

Ont voté pour : 0

Ont voté contre : 15

Madame Francine Chabot
Monsieur Claude Denis
Monsieur Alain Dépatie
Monsieur Pierre Dominique
Monsieur Alain Filion
Madame Suzanne Gagnon Poulin
Madame Marie-Claire Giguère
Madame Hélène-Marie Girard
Madame Nicole Leblanc
Monsieur Serge Mainville
Madame Chantal T. Renaud
Monsieur Jean-Claude Rousseau
Monsieur Jacques Séminaro
Monsieur Normand Héroux
Madame Lucie Désilets

Se sont abstenus : 5

Madame Louise Emery
Madame Denise Girard
Monsieur Jean Létourneau
Madame Colette Larose
Madame Thérèse Richard De Nitto

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

L'amendement est rejeté à la majorité.

Après discussion, la présidente appelle le vote sur la proposition principale telle qu'amendée laquelle se lit comme suit :

CONSIDÉRANT la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

57-CC-2004-2005

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claire Giguère :

QUE le document intitulé «*Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2005-2006*», daté du 25 janvier 2005 soit adopté tel que modifié.

Ont voté pour : 16

Monsieur Claude Denis
Monsieur Alain Dépatie
Monsieur Pierre Dominique
Monsieur Alain Filion
Madame Suzanne Gagnon Poulin
Madame Marie-Claire Giguère
Madame Denise Girard
Madame Hélène-Marie Girard
Madame Nicole Leblanc
Monsieur Serge Mainville
Madame Chantal T. Renaud
Madame Thérèse Richard De Nitto
Monsieur Jean-Claude Rousseau
Monsieur Jacques Séminaro
Monsieur Normand Héroux
Madame Lucie Désilets

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

Ont voté contre : 4

Madame Francine Chabot
Madame Louise Emery
Monsieur Jean Létourneau
Madame Colette Larose

La proposition principale amendée est adoptée à la majorité.

58-CC-2004-2005

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR 2005-2006,
2006-2007 ET 2007-2008 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES
CENTRES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT la prescription de la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la Loi sur l'instruction publique, la consultation a été effectuée auprès du comité de parents, ce dernier ayant émis un avis favorable;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE le document intitulé « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008* et liste des écoles et des centres et actes d'établissement », daté du 25 janvier 2005, soit adopté tel que présenté.

Adoptée unanimement

59-CC-2004-2005

**CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS POUR LES
ÉLÈVES JEUNES EN FORMATION GÉNÉRALE DE LA
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de chaque établissement

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

primaire se définit par un nombre de locaux disponibles pour des groupes-classe et un nombre de locaux de service qu'il est raisonnable de retrouver dans chaque établissement, dont :

- une bibliothèque ou un centre de documentation ou l'équivalent;
- un gymnase ou une salle pour l'éducation physique;
- l'équivalent d'une salle de classe pour le service de garde;
- une salle pour le personnel;
- un ou des locaux polyvalents (anglais, informatique, musique, arts plastiques, orthopédagogie, ...) selon le nombre d'élèves :
 - Jusqu'à 300 élèves : 1 local
 - 301 à 600 élèves : 2 locaux
 - 601 élèves et plus : 3 locaux

étant entendu que le solde des locaux normalisés demeure à la disposition de l'école pour la meilleure utilisation possible;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de chaque établissement secondaire se définit par le nombre de places-élèves;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon :

QUE le document intitulé « Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin » *daté du 25 janvier 2005* soit adopté tel que présenté.

Après discussion, la présidente appelle le vote sur la proposition.

Ont voté pour : 18

Madame Francine Chabot
Monsieur Claude Denis
Monsieur Alain Dépatie
Monsieur Pierre Dominique

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

Madame Louise Emery
Monsieur Alain Filion
Madame Suzanne Gagnon Poulin
Madame Marie-Claire Giguère
Madame Denise Girard
Madame Hélène-Marie Girard
Madame Nicole Leblanc
Monsieur Serge Mainville
Madame Thérèse Richard De Nitto
Monsieur Jean-Claude Rousseau
Monsieur Jacques Séminaro
Madame Colette Larose
Monsieur Normand Héroux
Madame Lucie Désilets

Ont voté contre : 2

Monsieur Jean Létourneau
Madame Chantal T. Renaud

La proposition est adoptée à la majorité.

COMITÉ DE PARENTS

60-CC-2004-2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE des félicitations soient adressées au comité de parents pour la prise de position rapide qu'il a adopté sur les écoles privées associées.

Adoptée unanimement.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

La présidente adresse les remerciements du conseil au directeur général, monsieur Serge Lefebvre qui quitte ses fonctions pour la retraite.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2005

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h.

Présidente

Secrétaire général